



Montant de indemnité compensatoire suite a divorce

Par **rogerroger**, le **04/12/2010 à 19:24**

Bonjour,
J'ai été condamné par jugement à verser une indemnité compensatoire: la "pension" provisoire fixée par le juge et versée à partir de la séparation de corps avant la décision de divorce est elle prise en compte dans le montant de l'indemnité compensatoire décidé?
comment annoncer l'arrêt du versement de l'indemnité compensatoire?
comment calculer le réajustement annuel de cette indemnité?
Merci

Par **mimi493**, le **04/12/2010 à 20:13**

La pension alimentaire durant le mariage est une application du devoir de secours entre époux, ce n'est pas une "avance sur prestation compensatoire"
[citation]- comment annoncer l'arrêt du versement de l'indemnité compensatoire?
comment calculer le réajustement annuel de cette indemnité? [/citation]
Relisez le jugement, tout y est.

Par **rogerroger**, le **04/12/2010 à 21:25**

merci bien